

Prothèses PIP : Jean-Claude Mas continue de nier leur dangerosité lors du procès



Le fondateur de PIP, Jean-Claude Mas, a finalement été entendu vendredi devant le tribunal correctionnel de Marseille.

Son témoignage était très attendu... Alors que les témoignages des plaignantes se sont succédé avec la même envie, le même espoir, celui de voir Jean-Claude Mas et d'entendre ses explications sur ses fameuses prothèses mammaires qui ont fait tant souffrir ces femmes, l'homme en question a finalement été entendu devant le tribunal correctionnel de Marseille. Jean-Claude Mas et ses co-prévenus ont ainsi décrit une usine où tout le monde était au courant de la magouille mais craignait pour leur emploi.

Jean-Claude Mas, jugé pour "tromperie aggravée" et "escroquerie" pour avoir, dans les années 2000, rempli les prothèses d'un gel de silicone industriel non autorisé, n'a cessé d'affirmer que son gel n'était pas du tout un danger : "Je prétends que je n'ai pas fait prendre de risques" ajoutant qu'"au niveau cohésivité, je suis certain, j'affirme qu'il était supérieur au Nusil (le gel conforme, ndr)".

La tension est montée d'un cran lorsque le procureur Jacques Dallest a évoqué les déclarations de Jean-Claude Mas de sa garde à vue lors de laquelle il avait qualifié les plaignantes de femmes "fragiles" en quête "de fric". Il a ainsi expliqué que de nombreuses femmes ayant recours à la chirurgie esthétique "ne sont pas bien dans leur peau", "sont fragiles" provoquant l'agitation dans le rang des plaignantes qui n'ont pas hésité à lâcher un connard.

Sans surprise, les autres prévenus ont expliqué que tous les salariés étaient au courant mais que Jean-Claude Mas imposait sa volonté. L'ex-directeur de la production Loïc Gossart a ainsi expliqué que "100% des salariés, hors les commerciaux France, étaient au courant". Les cinq prévenus encourent jusqu'à cinq ans de prison.

Pour rappel, les cinq dirigeants de l'ex-société PIP sont accusés d'avoir rempli des implants d'un gel de silicone "maison", non conforme qui ont fait près de 30 000 victimes en France et des milliers à l'étranger. L'usine de La Seyne-sur-Mer exportait en effet 80% de sa production en Amérique latine et en Europe de l'Ouest avant le scandale. L'entreprise était même le troisième fournisseur mondial au début des années 2000.

L'affaire avait commencé en mars de l'année 2010 en France lors d'une inspection de l'Afssaps, désormais ANSM, après que des chirurgiens aient fait état de ruptures de prothèses trop fréquentes. Les employés de La Seyne-sur-Mer avaient alors évoqué le gel fabriqué en interne. Peu de temps après, les implants étaient retirés du marché et la justice saisie.

Le gel frauduleux coûtait dix fois moins cher que le gel déclaré Nusil. Et le produit maison de se retrouver dans près de 75% des prothèses de la société.

Si Jean-Claude Mas assure que le gel PIP n'est pas nocif, le dernier bilan sur les explantations révèle pourtant plus de 4 100 cas de rupture d'implant et de réactions inflammatoires chez près de 2 700 femmes. Si rien n'indique pour le moment un risque accru de cancer selon les pouvoirs publics, une étude épidémiologique sur dix ans devrait toutefois être lancée par l'Inserm.

